ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevets

Question écrite n° 49186

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les conséquences qui résulteraient de l'abandon de la traduction en français des brevets d'invention européens. C'est ce qui risque d'arriver faute d'accord de l'Union européenne sur la création du brevet d'invention communautaire, qui se traduirait par l'application du « Protocole de Londres ». Il lui demande quelles interventions peuvent être faites en faveur d'une amélioration du projet en cours, prévoyant la traduction des brevets dans les langues principales, dont le français.

Texte de la réponse

La France regrette en effet vivement que l'accord politique intervenu en mars 2003 n'ait pas pu, à ce jour, se traduire par l'adoption d'un projet de règlement. Il a été pris bonne note de la suggestion de compromis concernant la question des traductions qui consisterait à ne procéder à une traduction complète du brevet (revendications et description de l'invention) que dans un nombre limité de langues (cinq ou six). Cette suggestion ne répond toutefois pas aux difficultés actuelles qui portent sur le délai de traduction des revendications dans toutes les langues officielles de la Communauté après la délivrance du brevet et sur la valeur juridique des traductions ainsi opérées, sachant que la traduction des revendications doit dans tous les cas être assurée dans les trois langues officielles de l'Office européen des brevets (OEB) dès la phase de la procédure d'examen. En augmentant le nombre de traductions de l'intégralité du brevet et des langues pivots, elle réduirait l'intérêt du brevet communautaire pour les entreprises et diluerait la place relative de la langue française qui est l'une des trois langues officielles de l'OEB. La France joue un rôle actif pour rechercher un accord rapide sur le brevet communautaire, qui est un élément important de la stratégie de Lisbonne. Le Gouvernement est soucieux d'envisager toute évolution du droit des brevets avec la volonté d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, tout en veillant au respect de la langue française. Il entend intégrer l'ensemble des dimensions de la question avant de retenir les voies les mieux adaptées pour rendre le système de brevets plus efficace au service de l'innovation et des entreprises françaises, en particulier les petites et moyennes entreprises.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49186
Rubrique : Propriété intellectuelle
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE49186

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8066
Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 361